



# PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : UN + Formations

Référence et Intitulé : CV010-1 - Syndic de copropriété : actualité de la dernière ordonnance ELAN et des mesures post COVID 19

Durée : 3h30

Type : Classe Virtuelle

## Public

Syndics de copropriétés et leurs collaborateurs.

## Objectifs pédagogiques

S'approprier l'actualité juridique de la copropriété relevant de l'évolution légale et réglementaire (Ordonnance Elan du 31 Octobre 2019 et mesures spécifiques COVID 19).

## Pré-requis

Connaissance du droit de copropriété.

## Programme

1 - Mesures relatives à l'ordonnance du 31 octobre 2019.

1.1 - Incidences sur la gestion de syndic.

- Le contrat de syndic et les honoraires.
- La fin du mandat (modalités de résiliation).
- La mise en concurrence.
- L'engagement de la responsabilité du syndic ( + Ordonnance n° 2020-115 du 12 février 2020, renforçant le dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme).

1.2 - Impacts financiers.

- Le compte bancaire séparé.
- Les charges incombant au seul copropriétaire.
- Le privilège du syndicat.
- Distribution du prix issu de la vente d'une partie commune.

1.3 - Mesures visant l'organisation des Assemblées Générales :

- Obligation d'affichage de la date de la prochaine AG (Article 7 de la loi du 10 juillet 1965).



Document établi via  
la Plateforme F Immobilier  
[www.plateformef.com](http://www.plateformef.com)

Editeur accrédité : Meelk  
40 Rue du Louvre - 75001 Paris  
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €  
APE : 6201Z  
TVA Intra. : FR 24 844282863  
ICS : FR63ZZZ85B0FE



# PROGRAMME DE FORMATION

- Délégations de vote (nombre et subdélégation) et représentation des copropriétaires (démembrement.)
- Modification des règles de majorité.
- Convocation à la demande d'un copropriétaire.
- Les travaux privatifs d'accessibilité.
- Nouvelles délégations du conseil syndical.
- Les copropriétés « tertiaires ».
- Les petites copropriétés.
- Les copropriétés à deux.

2 - COVID 19 : Dispositions spécifiques à la copropriété et ordonnance n°2020-595 du 20 mai 2020.

- Les assemblées générales à distance à partir du 1er juin 2020 (Ordonnance n° 2020-595 du 20 mai 2020).
- Aménagement des règles de convocation (Ordonnance n° 2020-595 du 20 mai 2020).
- Davantage de voix pour les pouvoirs (Ordonnance n° 2020-595 du 20 mai 2020).
- Le contrat de syndic.
- Le mandat des membres du conseil syndical.
- Les visites d'immeuble en cas d'urgence.
- Questions liées à la vie dans les immeubles.
- Le copropriétaire contaminé.
- Les jardins et aires de jeux pour enfants.
- La présence d'un cabinet médical au sein d'une copropriété.

## Moyens pédagogiques

Séance de formation en classe virtuelle.

Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur [www.unplus.fr](http://www.unplus.fr)

## Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de la classe virtuelle directement via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur [www.unplus.fr](http://www.unplus.fr)

Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %.

Coordonnées pour support :

- e-mail : [contact@unplus.fr](mailto:contact@unplus.fr)
- Téléphone : 04 93 17 29 63 (du Lundi au Vendredi de 09 h à 12 h et de 14 h à 17 h)

## Matériel nécessaire

Ordinateur ou tablette avec connexion internet.



Document établi via  
la Plateforme F Immobilier  
[www.plateformef.com](http://www.plateformef.com)

Editeur accrédité : **Meelk**  
40 Rue du Louvre - 75001 Paris  
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €  
APE : 6201Z  
TVA Intra. : FR 24 844282863  
ICS : FR63ZZZ85B0FE



# PROGRAMME DE FORMATION

Navigateur préconisé : Chrome.



Document établi via  
la Plateforme F Immobilier  
[www.plateformef.com](http://www.plateformef.com)

Editeur accrédité : **Meelk**  
40 Rue du Louvre - 75001 Paris  
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €  
APE : 6201Z  
TVA Intra. : FR 24 844282863  
ICS : FR63ZZZ85B0FE